

République Française**Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire
« Ardèche Musique et Danse »****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical.****Séance du mardi 13 février 2018****N° 657 2018****Objet : Demande de retrait de la commune de DESAIGNES**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	2	Présents	4
Votants	2	Votants	4
Pouvoirs	0	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	6	Suffrages exprimés	4
Total des suffrages exprimés		10	

Lors de la réunion du comité syndical du 7 février 2018 organisée à 18h30 à Privas, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-huit, le treize février à dix-huit heures trente, à l'Hôtel du Département, à Privas, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 8 février 2018. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, sans conditions de quorum, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte.

Etaient présents :

Mesdames : Christine FOUR (titulaire), Marie-Christine SELLIER (titulaire),

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Christophe FAURE (titulaire), Olivier PEVERELLI (suppléant), Denis REYNAUD (titulaire)

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Madame Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Nadine BERNE (titulaire), Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Béatrice FOUR (titulaire), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULLENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Brigitte TORTET (suppléante),

Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire) Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Raoul L'HERMINIER (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (titulaire), Jean-Jacques SOUMILLE (suppléant),

Etaient présents sans voix délibérative :

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des Ressources Humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Estelle DELAFONTAINE (Responsable de la communication), Amandine LARRA (Secrétaire de direction administrative, financière et ressources humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Dominique VENTURE (Madame Le Payeur Départemental de l'Ardèche)

Messieurs : Jean-Marc FABIANO (Directeur général, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Arzel MARCINKOWSKI (Chargé de mission responsable de l'accompagnement des territoires et du schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques, Conseil départemental de l'Ardèche), Sébastien ETIENNE (Directeur de la Culture, Conseil départemental de l'Ardèche), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse).

Secrétaire de séance : Marie Christine SELLIER.

Objet : Demande de retrait de la commune de DESAIGNES**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération de demande de retrait de DESAIGNES et ci-annexée ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Monsieur le Maire de la Commune de DESAIGNES nous a transmis, par courrier, une délibération de son conseil municipal relatif à une demande de retrait du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.
- Soulignant que « *le montant demandé est totalement disproportionné* », le conseil municipal demande donc « *le retrait de la commune de DESAIGNES du Syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse* ». Je vous invite à prendre connaissance des pièces annexes détaillant cette demande.
- Si j'entends et comprends parfaitement l'argumentation avancée dans un contexte de baisse des dotations et de hausse des charges, je suis toutefois au regret de proposer une réponse négative. En effet, le départ de la commune aurait notamment pour conséquence :
 - o un « manque » annuel de l'ordre de 4 956.53€. Sans cette somme, nous serions dans l'obligation de réduire nos effectifs – des efforts drastiques ayant déjà été réalisés sur les charges à caractère général et sur la masse salariale. Nos effectifs ayant déjà été réduits au cours des deux précédents exercices, alors même que nos agents sont avant tout titulaires, il nous sera extrêmement compliqué de réduire certains temps de contrat. Ces temps de contrats étant, par ailleurs, inégalement répartis sur le territoire de l'établissement, le départ d'une commune du Centre Ardèche pourrait impacter le temps de travail d'un agent du Nord Ardèche, par exemple.
 - o d'augmenter la participation des autres communes, dans l'hypothèse où celles-ci décideraient de ne pas impacter la masse salariale. Le départ de la collectivité alourdirait alors d'autant leur charge financière.
- Globalement, le retrait de la commune serait de nature à porter atteinte à la pérennité de l'établissement dans la mesure où elle est un élément fondamental dans la pérennisation du syndicat.
- Aussi, sur la base de cette présentation, je propose que nous nous prononcions sur cette demande de retrait en :
 - o REFUSANT le retrait de la commune de DESAIGNES du Syndicat Mixte, considérant que sa présence est un élément fondamental de la pérennité et de la solidarité financière du syndicat mixte.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :**10 vote(s) « POUR »****0 vote(s) « CONTRE »****0 abstention(s) ;**

- o REFUSE le retrait de la commune de DESAIGNES du Syndicat Mixte, considérant que sa présence est un élément fondamental de la pérennité et de la solidarité financière du syndicat mixte.

Pour extrait certifié conforme,**Le Président du Syndicat Mixte,
Paul BARBARY.**